

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

## COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 310)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

-----

#### ARTICLE 3

Après le mot :

« propre »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« ou de l'établissement public territorial ou au profit de plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes du territoire de l'établissement. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.